



16ème législature

Question N° : 17450	De Mme Michèle Martinez (Rassemblement National - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > fonction publique de l'État	Tête d'analyse > Conditions de travail des surveillants pénitentiaires	Analyse > Conditions de travail des surveillants pénitentiaires.
Question publiée au JO le : 30/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Martinez appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions de travail des surveillants pénitentiaires. La colère chez les surveillants pénitentiaires continue de monter et à juste titre. Ces derniers voient leurs conditions de travail se dégrader de manière considérable. La population carcérale ne cesse de croître et chaque jour, ils font face à des personnes incarcérées de plus en plus violentes, parmi lesquelles certaines sont psychologiquement instables. Leur présence en détention dite classique représente un danger pour tous. Il est urgent de financer la création de nouvelles unités pour détenus violents et unités hospitalières spécialement aménagées. Si la volonté de recruter de nouveaux surveillants pénitentiaires est affichée, il faut avant tout, s'en donner les moyens, en rendant de nouveau ce métier sûr et attractif. Or les conditions de travail actuelles et la faible rémunération, eu égard au travail que ces hommes et femmes effectuent, ne permettent pas le recrutement de nouveaux agents. Il est donc urgent de mettre fin aux conditions de travail délétères dans les prisons en remettant la sécurité au centre et en assurant un salaire décent aux surveillants. Ainsi Mme la députée demande ce que compte faire le ministère à ce sujet.